

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition  
écologique

**Secrétariat général**

**Direction des ressources humaines**

## **Décision du 26 février 2021**

relative à l'avancement au grade de directeur de recherche de classe exceptionnelle de 1<sup>er</sup> échelon  
du développement durable au titre de l'année 2021

NOR : TREK2106492S

*(Texte non paru au journal officiel)*

**La ministre de la transition écologique,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la  
fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2014-1324 du 4 novembre 2014 modifié portant statuts particuliers du corps des  
chargés de recherche du développement durable et du corps des directeurs de recherche du  
développement durable ;

Vu le procès verbal de la Commission d'évaluation des chercheurs du 4 février 2021.

**Décide**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Est promu au grade de directeur de recherche de classe exceptionnelle de 1<sup>er</sup> échelon du  
développement durable, au titre de l'année 2021, le directeur de recherche de 1<sup>re</sup> classe du  
développement durable suivant :

M. PAPARODITIS (Nicolas)

### **Article 2**

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.

Fait le 26 février 2021

Pour la ministre et par délégation

Le chef du service de gestion

Stéphane Schtahaups